



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 6 / 0 5 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 6 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : F-024-23-C-0099

## 1 Intitulé du projet

Sécurisation de la RN10 en Eure-et-Loir : aménagement du carrefour RN10/RD28-1 (commune de Bonneval)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

DIR Nord Ouest

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

GABET

Prénom(s)

Pascal

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6a	Construction de routes classées dans le domaine public

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste à sécuriser le carrefour RD28-1 qui est un double carrefour tourne-à-gauche avec îlots bordurés, aménagé au droit de créneaux de dépassement (un créneau dans chaque sens) .

Les travaux suivants sont envisagés :

- neutralisation des créneaux de dépassement au droit de la RD28-1 par signalisation ;
- réalisation d'un carrefour giratoire en lieu et place des aménagements existants
- suppression, par le moyen de signalisation, des mouvements tournants à gauche de la rue de Chartres vers Châteaudun au niveau du carrefour de la RN10 avec la Rue de Chartres, situé environ 1 km plus au sud

#### 4.2 Objectifs du projet

Actuellement le carrefour RD28-1 / RD17-3 / RN10 est un double carrefour tourne-à-gauche avec îlots bordurés, aménagé au droit de créneaux de dépassement (un créneau dans chaque sens). Ce carrefour est l'accès par le Nord à la zone d'activités de Bonneval.

Dans chaque sens, l'usager est obligé de ralentir sur la voie rapide du créneau de dépassement pour s'insérer sur la voie tourne-à-gauche et franchir les 2 voies opposées pour rejoindre la RD28-1 ou la RD17-3.

L'aménagement consiste à créer un carrefour giratoire.

En effet, l'aménagement d'un carrefour giratoire trouve sa justification du fait de :

La multiplicité des voies à raccorder.

Des aménagements à réaliser au carrefour rue de Chartres (qui obligeront les usagers à opérer un demi-tour au présent carrefour giratoire à aménager pour repartir vers Châteaudun).

Le futur giratoire, du fait de sa situation à l'entrée nord de la ville de Bonneval, constituera un marqueur et permettra, de surcroît, de réduire les vitesses pratiquées dans ce secteur.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Déroulement possible de la phase travaux :

- installation de chantier avec création de l'assainissement provisoire et des plateformes de nettoyage des véhicules,
- création du giratoire et des amorces des branches,
- finalisation des branches phase 1,
- finalisation des branches phase 2,
- mise en place de l'assainissement définitif,
- création des rétablissements agricoles,
- création des espaces verts et plantations des arbres et massifs,
- fermetures des accès et traversées.

Durée des travaux :

8 à 10 mois

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le giratoire permettra de concentrer les différents flux traversants la RN10 en un point sécurisé.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à la réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau selon la rubrique 2.1.5.0.

Une demande de dérogation espèces protégées pourra être nécessaire en cas de présence avérée et d'impossibilité d'évitement de *Anacamptis pyramidalis*.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la zone d'étude	0,5ha
Linéaire de la RN10 impacté par le projet	100m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

##### Communes traversées :

Bonneval (28800)

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

pas de PLU sur géoportail urbanisme (24/03/23)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 4km de la ZNIEFF1- 240031735, Bois de Dangeau Le projet est situé à 4,4km de la ZNIEFF1-240003967 Vallée du Loir de Bonneval à Cloyes-sur-le-Loir Le projet est situé à 7km de la ZNIEFF2- 240030595 Vallée du Loir près de Saumeray
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 350m d'une zone industrielle (Saint-Gilles) et à plus de 500m de la première habitation (lieu dit Le Perruchet)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Vallée du Loir des communes de Saumeray à Romilly-sur-Aigre approuvé le 23/02/2015 pour l'aléa inondation (Loir) La commune de Bonneval n'est pas soumise à un Plan de prévention des risques technologiques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 1,2km du site FR2400553- Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun (Habitat) Le projet est situé à 2,8km du site FR2410002- Beauce et vallée de la Conie (Oiseaux) Voir annexe Natura2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet utilisera des matériaux spécifiques à la réalisation d'un giratoire (couche de forme et enrobés) qui ne seront pas prélevés sur le site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales quantités envisagées sont 5 000 m <sup>3</sup> de GNT et 7 000 T d'enrobés.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nos inspections préliminaires aux abords de la RN10 au droit du projet n'ont pas permis de constater de faune. Anacamptis pyramidalis est susceptible d'être présente sur le site du projet (fossés). Ce sera confirmé lors d'une visite en juin 2023. En cas de présence l'évitement sera privilégié Les habitats alentours ne sont pas favorables à la faune (grandes cultures). La voie ferrée (225m) est susceptible d'abriter des reptiles sur lesquels le projet n'aura pas d'impact.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par la nature du projet et sa localisation par rapport aux sites les plus proches, aucune incidence significative sur l'état de conservation des espèces et des habitats des sites Natura 2000 n'est à attendre.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le giratoire se situe dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave (cf carte des risques naturels).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet impliquera un trafic supplémentaire sur les voies adjacentes ou parallèles suivant les différentes phases d'exploitation sous chantier. En phase exploitation, le trafic sera concentré sur l'aménagement créé. Il n'y aura pas d'augmentation notable de trafic sur la RN10 avec le projet.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sections de la RN10 concernées par le projet ne sont pas à proximité de zones urbanisées (voir plan de situation). En phase d'exploitation, pas d'augmentation significative du bruit.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des vibrations seront engendrées par le chantier. En phase d'exploitation, pas d'augmentation des vibrations par rapport au fonctionnement actuel de la RN10.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines phases de travaux se dérouleront de nuit et impliqueront l'utilisation de projecteurs (méthode habituelle pour les travaux sur route à fort trafic). Pas de modification pour la phase exploitation.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le chantier peut générer des émissions de poussière. Celles-ci seront maîtrisées par des mesures spécifiques (arrosage...). En phase d'exploitation, le projet n'engendre pas d'augmentation de trafic donc pas d'augmentation des émissions de polluants atmosphériques.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un assainissement provisoire sera mis en œuvre en phase chantier et des zones spécifiques seront mises en place pour l'entretien des engins de chantier. Les eaux superficielles du giratoire seront collectées par des fossés subhorizontaux enherbés (infiltration) conformes au guide Sétra.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'entraîner la production de déchets de chantier. Il n'y a pas d'amiante. Les déchets seront dirigés vers les filières appropriées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pendant les travaux :

- pour les apports de terre, des précautions seront prises pour éviter l'apport d'une terre potentiellement contaminée (pollution ou espèces végétales envahissantes),
- les déchets seront gérés par catégories et traités dans les filières adéquates,
- les rejets seront récoltés ou traités,
- des zones spécifiques seront mises en place pour l'entretien des engins de chantier.

Après les travaux :

- la sécurité des conducteurs sera grandement améliorée grâce à la réalisation du giratoire et l'amélioration de la visibilité de la route nationale.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale, étant donné qu'il représente des impacts faibles sur l'aspect paysager, le cadre de vie et les milieux naturels, que les milieux où est réalisé le projet (champs exploités, abords routiers) ne recèlent pas d'intérêt écologique particulier.

Le projet a été conçu dans les emprises Etat en recherchant la réduction d'emprise.

En conclusion, ce projet, de par sa faible ampleur et ses bénéfices en termes de sécurité pour les usagers, n'est pas de nature à avoir un impact important sur l'environnement et les mesures adéquates de gestion des impacts identifiés seront mises en oeuvre comme indiqués précédemment.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	SRCE	<input checked="" type="checkbox"/>
2	carte des risques naturels	<input checked="" type="checkbox"/>
3	carte des risques industriels	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

**Pascal  
GABET**  
pascal.  
gabet

Signature  
numérique de  
Pascal GABET  
pascal.gabet  
Date :  
2023.05.15  
18:52:07 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)

# Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

## Milieux boisés

### RN10 - Projet de giratoire

- Source DREAL
- Reservoir de biodiversité
  - Corridor écologique
    - à restaurer
    - fonctionnel
  - Corridors interrégionaux
  - Corridors diffus
  - Obstacle écologique

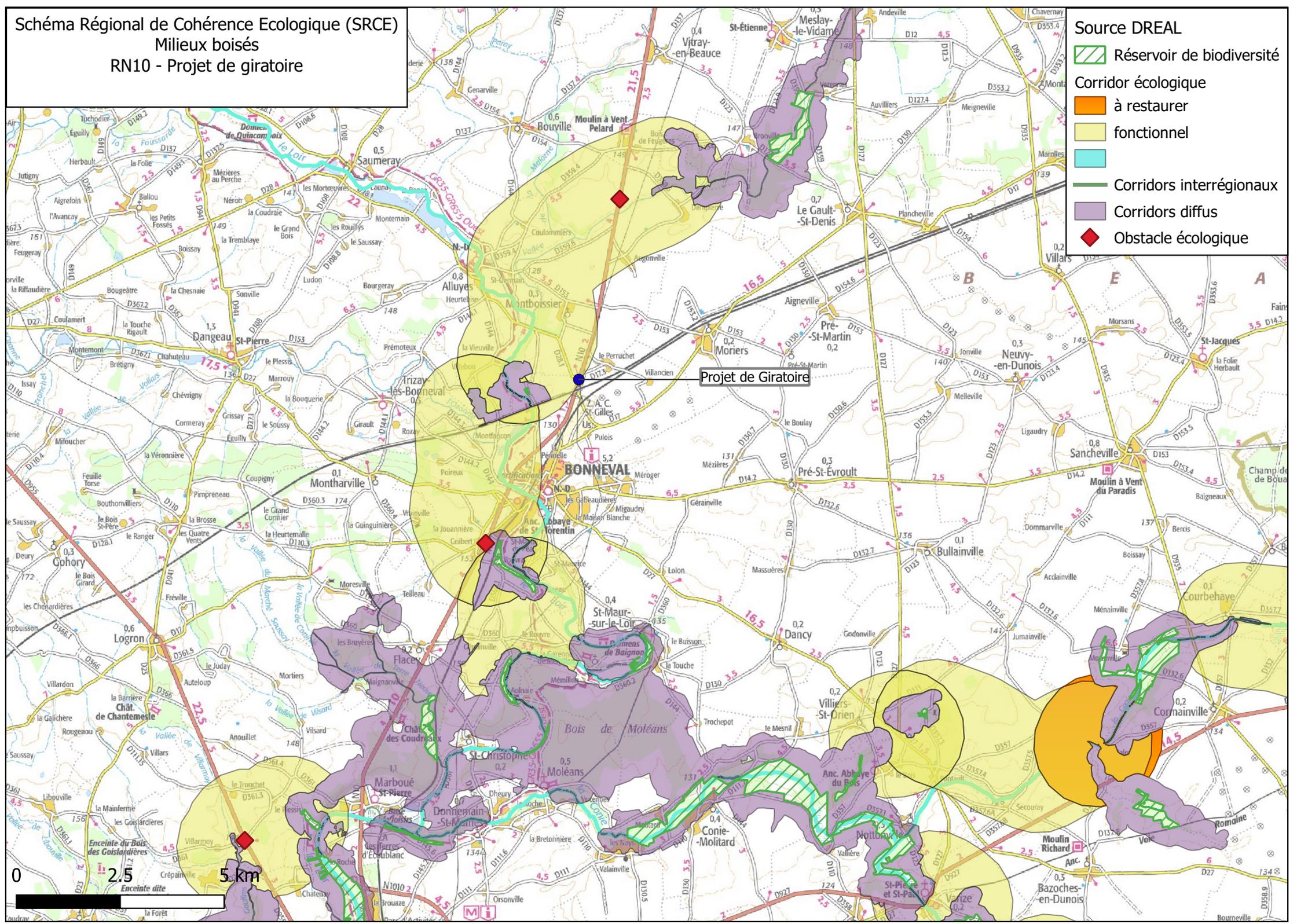
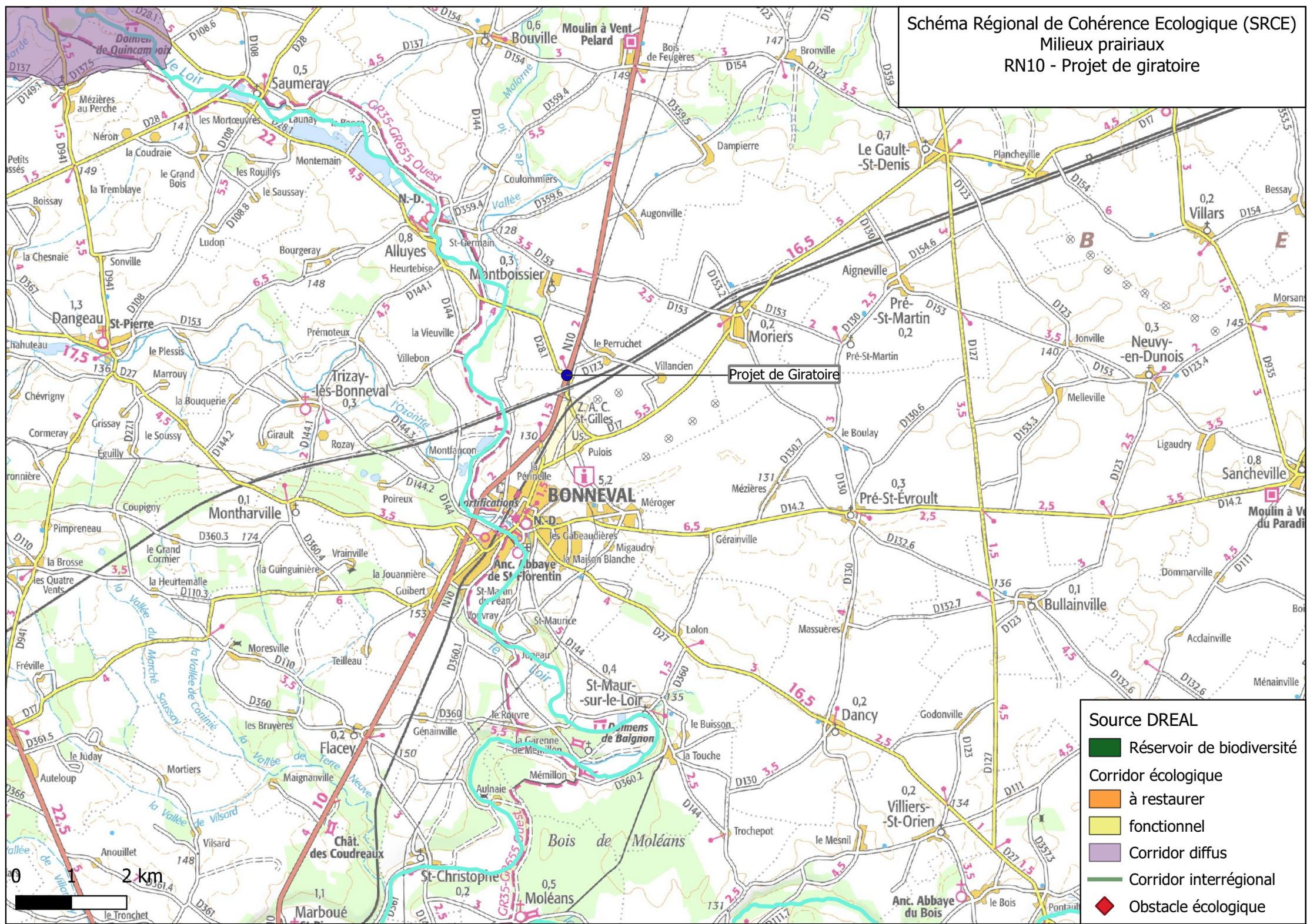




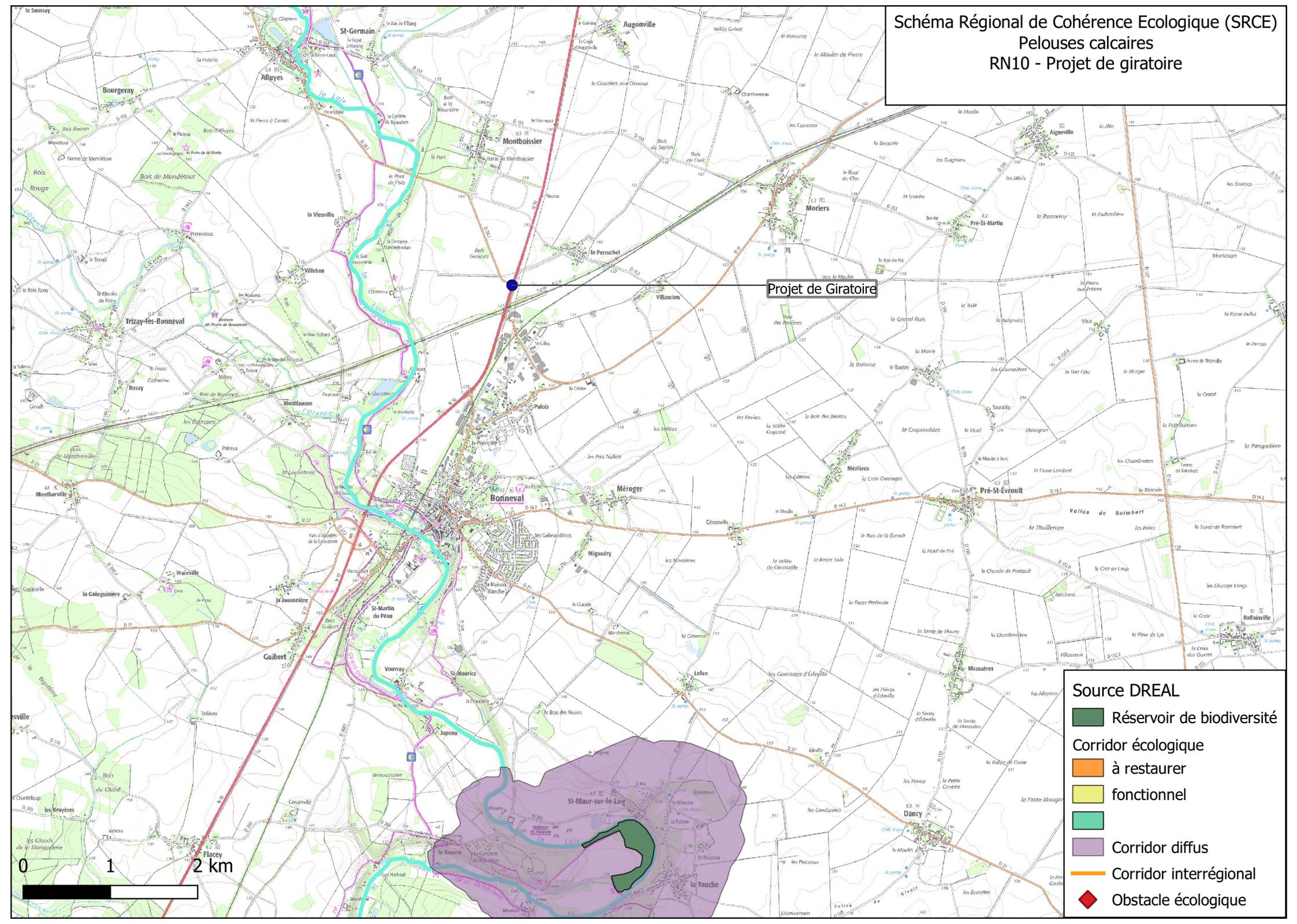
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)  
Milieux prairiaux  
RN10 - Projet de giratoire



- Source DREAL
- Réservoir de biodiversité
  - Corridor écologique
    - à restaurer
    - fonctionnel
    - Corridor diffus
    - Corridor interrégional
  - Obstacle écologique

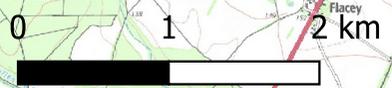


# Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Pelouses calcaires RN10 - Projet de giratoire



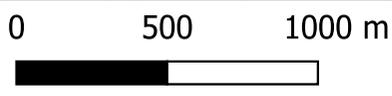
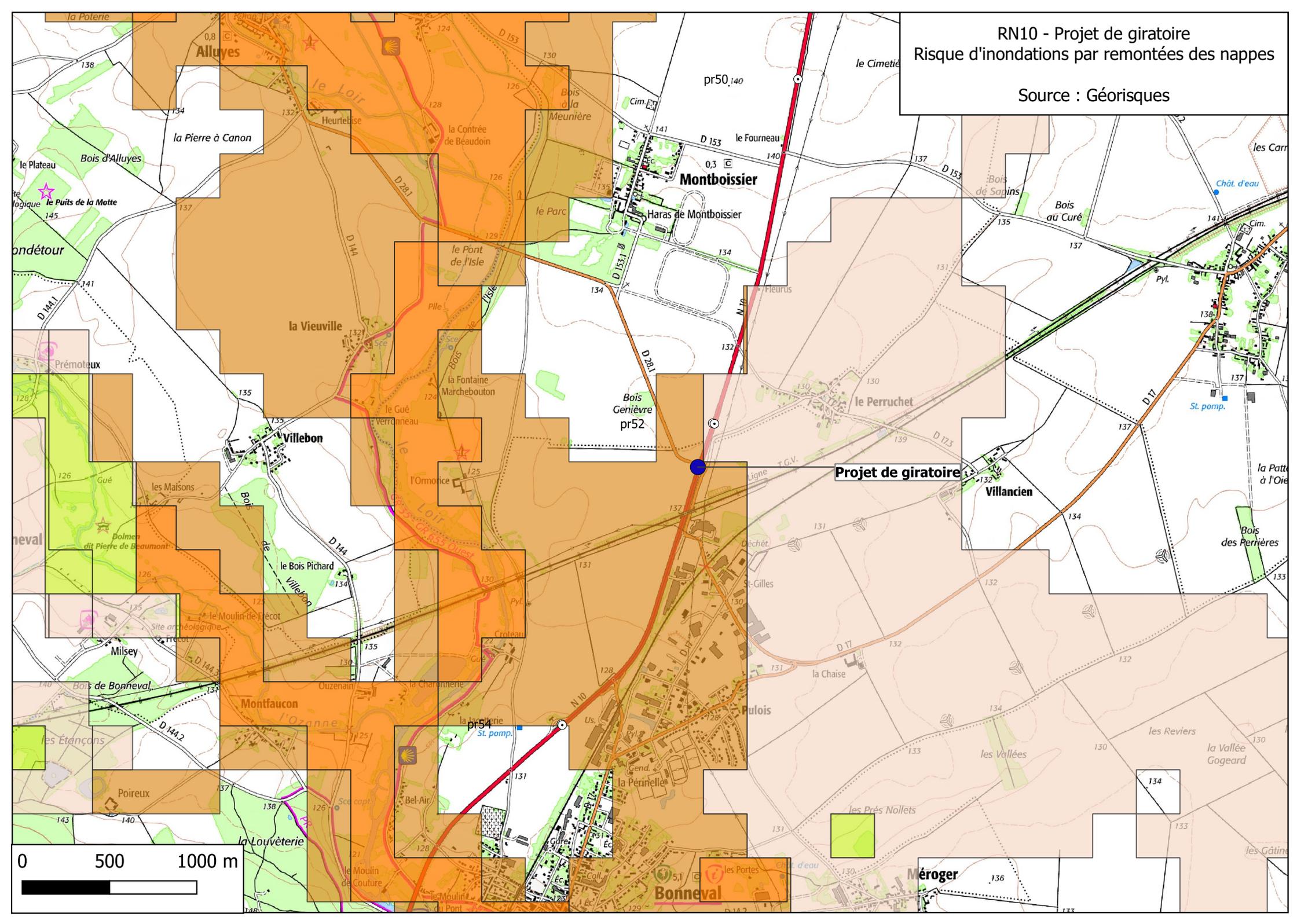
Projet de Giratoire

- Source DREAL**
- Réservoir de biodiversité
  - Corridor écologique**
    - à restaurer
    - fonctionnel
  - Corridor diffus
  - Corridor interrégional
  - Obstacle écologique



RN10 - Projet de giratoire  
Risque d'inondations par remontées des nappes

Source : Géorisques

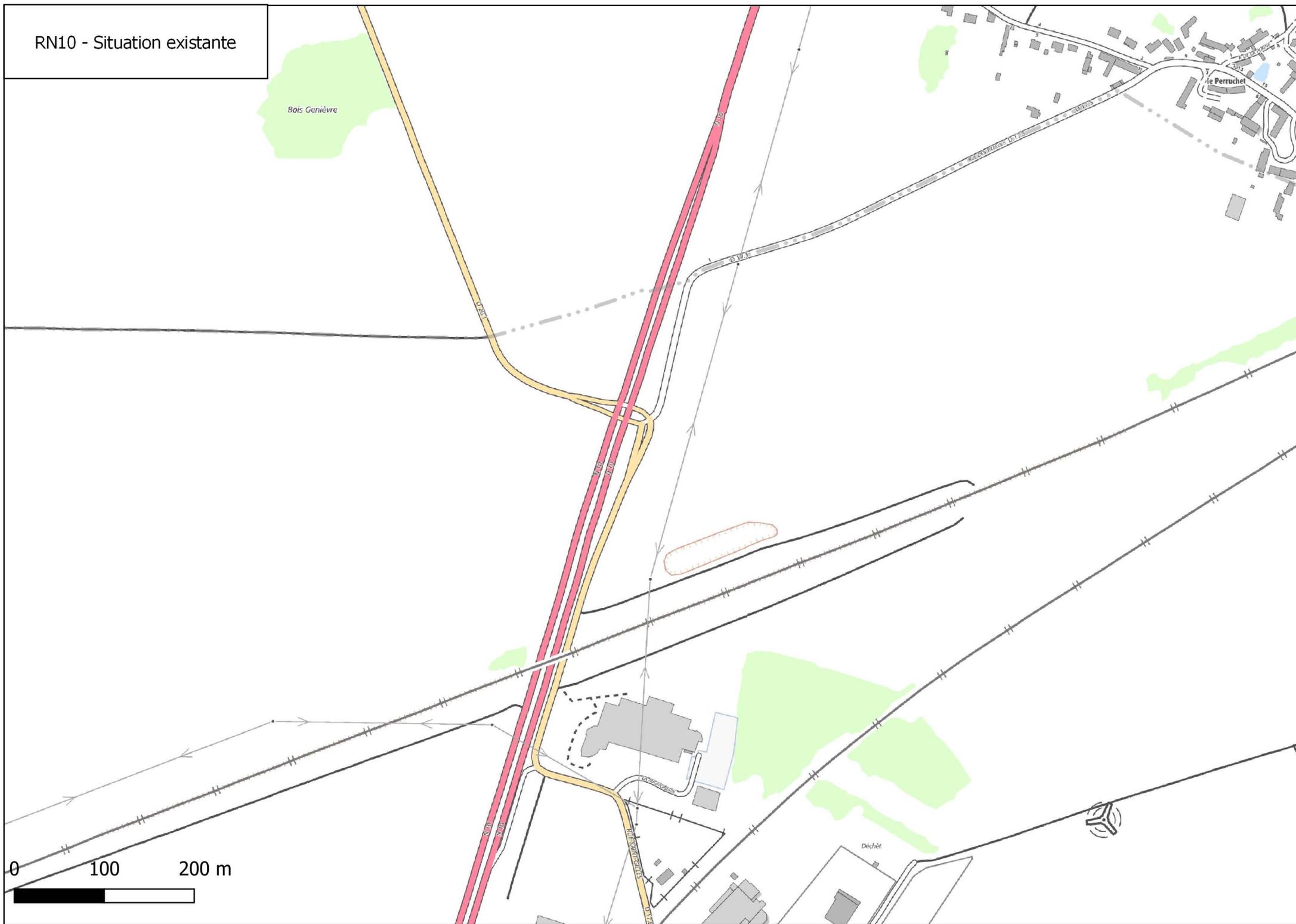


## Légende

-  Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, fiabilité FAIBLE
-  Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, fiabilité MOYENNE
-  Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave, fiabilité FORTE
-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité FAIBLE
-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité MOYENNE
-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité FORTE
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE
- 



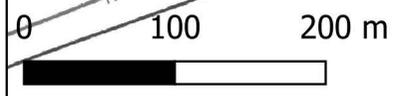
RN10 - Situation existante



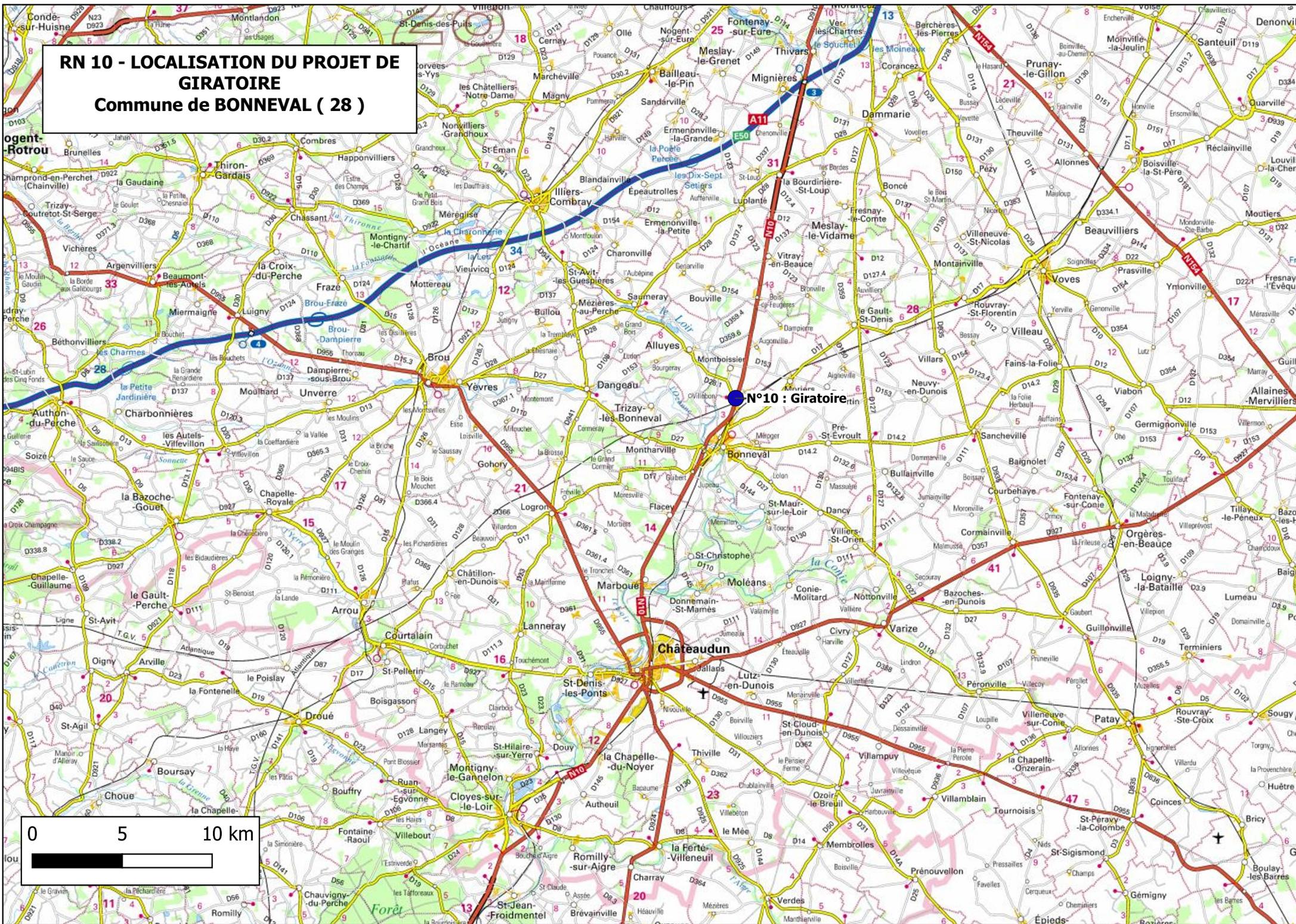
Bois Genièvre

le Perruchet

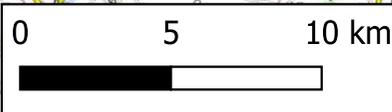
Déchât



**RN 10 - LOCALISATION DU PROJET DE  
GIRATOIRE  
Commune de BONNEVAL ( 28 )**



**N°10 : Giratoire**



**Projet de giratoire  
Commune de BONNEVAL**

**Projet de giratoire  
Commune de BONNEVAL  
Photo n°1**

**RN10  
Sens Châteaudun vers Chartres**

Projet de giratoire  
Commune de BONNEVAL  
Photo n°2



RN10  
Sens Chartres vers Châteaudun



RN10

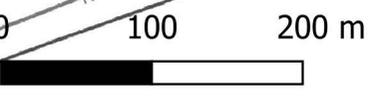
D173

Projet de giratoire  
Commune de BONNEVAL  
Photo n°4



↑  
RN10

RN10 - Le projet de giratoire



Projet de giratoire  
Commune de  
**BONNEVAL**  
Synoptique des photos

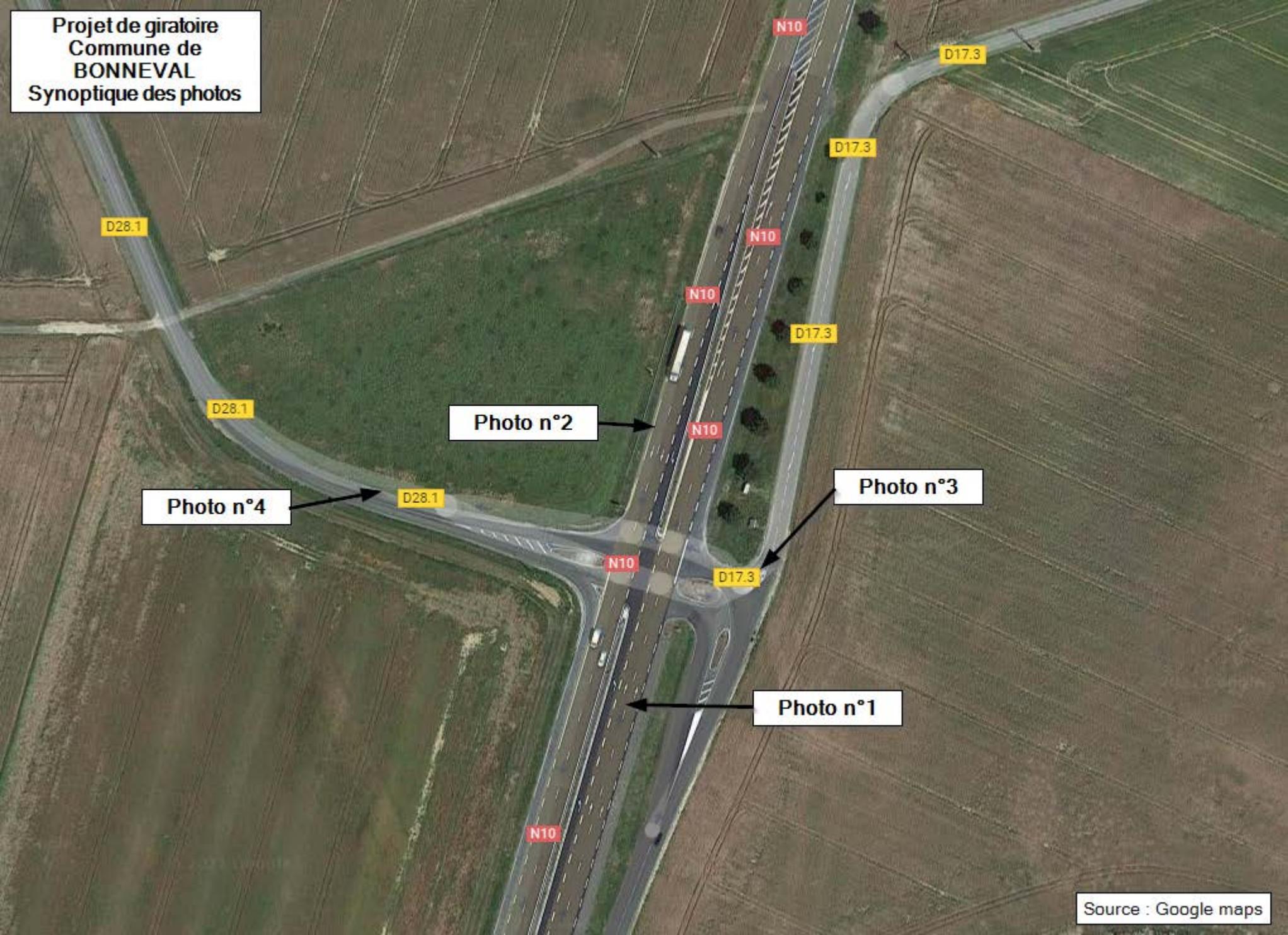


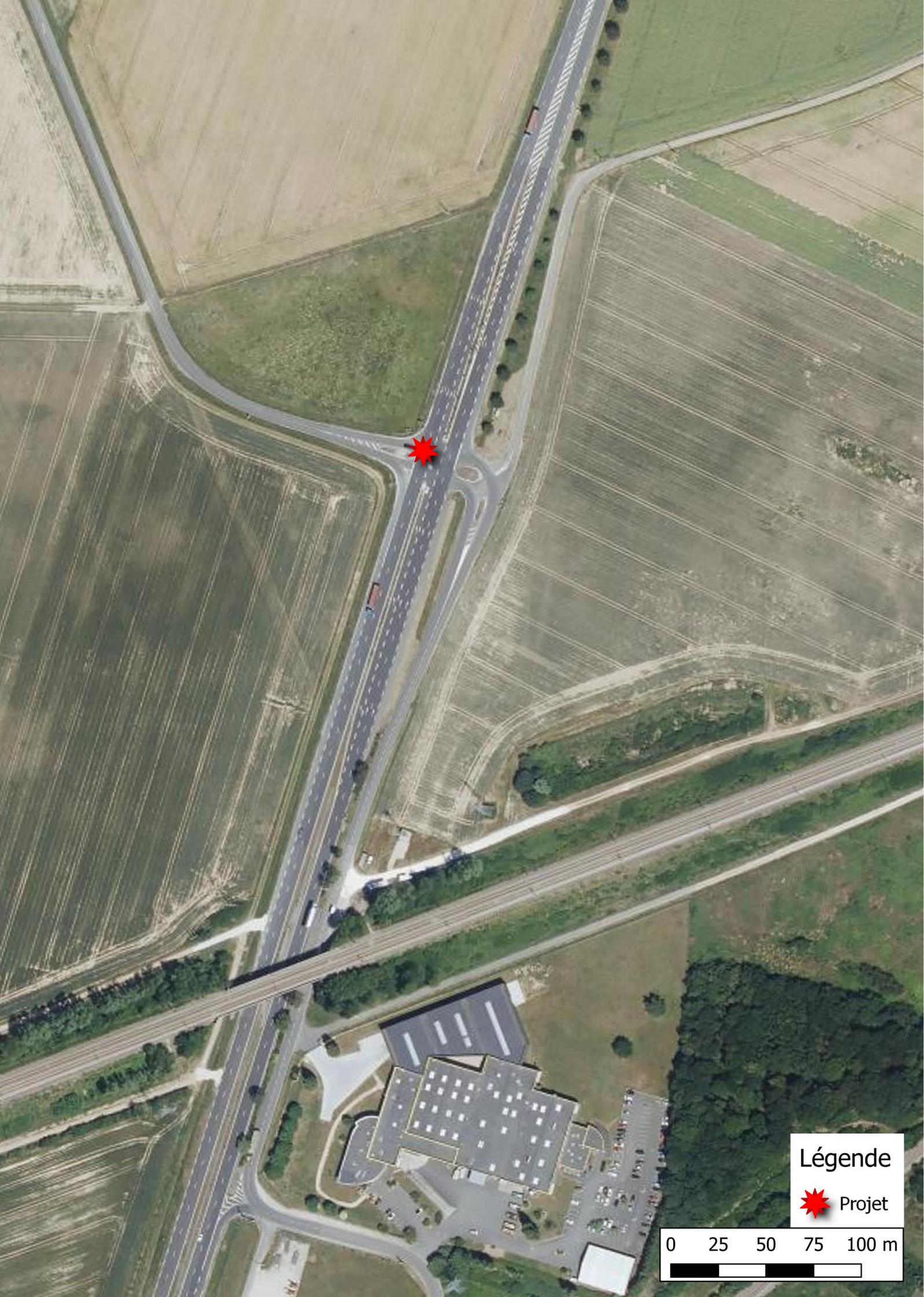
Photo n°2

Photo n°4

Photo n°3

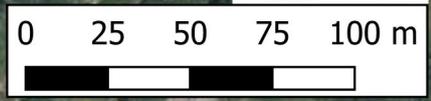
Photo n°1





Légende

 Projet







**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 31 mai 2023

*Autorité environnementale*

**Nos réf. :** AE/23/329

**Vos réf. :**

**Affaire suivie par :** Gilles Croquette

**Tél. :** 01 40 81 60 40

**Courriel :** [gilles.croquette@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gilles.croquette@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Examen au « cas par cas » sur la nécessité de soumission à évaluation environnementale du projet d'aménagement du carrefour RN10/RD28-1 à Bonneval (28)

Par envoi reçu à l'Autorité environnementale (Ae) le 16 mai 2023, vous avez adressé, pour examen et décision au cas par cas, un dossier relatif au projet d'aménagement du carrefour RN10/RD28-1 à Bonneval (28).

L'examen des pièces transmises fait apparaître que des éléments complémentaires sont nécessaires pour permettre le traitement de votre demande.

Il est indiqué dans votre dossier la présence potentielle au niveau du projet de pieds d'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*). L'espèce est protégée au niveau régional et fait partie de la liste des espèces importantes de la flore ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun ». Pourriez-vous svp indiquer si des pieds ont été observés sur le site lors de précédentes visites ou s'il s'agit seulement d'une vérification de précaution compte tenu des milieux concernés par le projet ?

Il est indiqué que ce point sera confirmé lors d'une visite sur site en juin 2023. L'idéal serait de pouvoir disposer des résultats de ces observations afin de pouvoir disposer d'informations précises par rapport au projet.

Il est indiqué qu'une demande de dérogation au titre des espèces protégées pourra être nécessaire en cas de présence avérée et d'impossibilité d'évitement de *Anacamptis pyramidalis*. Pourriez-vous préciser les mesures qui seraient envisagées dans ce cas ?

**Madame Hélène Le Maitre**  
**Adjointe au chef du service d'ingénierie routière**  
**Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest**  
**97 boulevard de l'Europe**  
**76 100 ROUEN**

Par ailleurs, pourriez-vous svp confirmer que le dossier de demande d'examen au cas par cas transmis pour le même sujet le 10 mai 2022 peut être considéré comme clos ?



Autorité environnementale

La date de réception de ces éléments complémentaires sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'autorité environnementale.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le rapporteur

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Gilles Croquette



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interdépartementale des  
Routes Nord-Ouest**

*Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest  
Service d'Ingénierie Routière*

**Vos réf. :** AE/23/329

**Affaire suivie par :** Hélène Le Maître

helene.le-maitre@developpement-durable.gouv.fr

**Objet :** Réponse à la demande de compléments concernant la demande d'examen au « cas par cas » sur la nécessité de soumission à évaluation environnementale du projet d'aménagement du carrefour RN10/RD28-1 à Bonneval (28)

Une première visite terrain en mars 2023 avait conduit à identifier une présence potentielle d'Orchis pyramidal dans les fossés au droit du projet d'aménagement du carrefour entre la RN10 et la RD28-1. Les données bibliographiques et le CBN n'avaient pas identifié la présence de cette espèce à cet endroit.

Une visite supplémentaire a donc été effectuée en période de floraison le 24 mai 2023. Cette visite a permis de conclure qu'il ne s'agit pas d'orchis pyramidal, et que l'espèce présente n'est pas protégée en région Centre Val de Loire, ce qui a été confirmé par le CBN.

Par ailleurs, nous vous confirmons que le dossier ouvert sur ce même carrefour le 10 mai 2022 peut être considéré comme clos.

L'adjointe au chef du SIR

Hélène LE-  
MAITRE  
helene.le-  
maitre

Signature  
numérique de  
Hélène LE-MAITRE  
helene.le-maitre  
Date : 2023.06.16  
10:23:07 +02'00'

----- Message transféré -----

**Sujet** :Re: Demande de compléments : cas par cas sécurisation de la RN10 en Eure-et-Loir à Bonneval (28)

**Date** :Mon, 10 Jul 2023 15:32:46 +0200

**De** :LE MAITRE Hélène - DIRNO/SIR ROUEN <[helene.le-maitre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:helene.le-maitre@developpement-durable.gouv.fr)>

**Organisation** :DIRNO/SIR ROUEN

**Pour** :CROQUETTE Gilles - IGEDD/AE <[Gilles.Croquette@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Gilles.Croquette@developpement-durable.gouv.fr)>

**Copie à** :IGEDD/AE (Autorité Environnementale) emis par CANARDON Daniel - IGEDD/AE <[ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr)>, BREVART Jérôme - DIRNO/SIR ROUEN <[jerome.brevart@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jerome.brevart@developpement-durable.gouv.fr)>

Bonjour,

Voici les éléments de réponse ci-dessous :

Compte tenu du risque de pollution de la nappe sous-jacente par des polluants, notamment les HAP, pourriez-vous svp détailler les dispositions prévues et justifier le choix de la solution retenue ?

Les résultats de perméabilité sont compris entre  $2.10^{-8}$  m/s et  $9.10^{-8}$  m/s au droit du projet, soit une perméabilité très faible.

La coupe géotechnique suivante a été déterminée à partir des sondages:

- Remblais et/ou terre végétale limono-argileuse ou limono-sableuse, observés sur 0,20 à 1,00 m d'épaisseur environ ;
- Argile limoneuse, argile sableuse à sable argileux plus ou moins chargés en cailloux et blocs de calcaire et silex, observés jusqu'à 0,80/1,30 m/sol actuel de profondeur ou jusqu'en fin de forage à l'arrêt ou au refus à 1,20/2,00 m/TA.

La masse d'eau souterraine au droit du projet présente un état quantitatif et chimique mauvais (objectif de bon état 2027).

Au vu de ces éléments et de l'impact du projet sur les surfaces imperméabilisées, il a été retenu à ce stade de réaliser des fossés subhorizontaux enherbés. Une attention particulière sera portée à ne pas mélanger les eaux de la plate-forme routière des eaux pouvant provenir des cultures voisines. Pour cela, des merlons seront mis en place de chaque côté de la route afin d'éviter aux eaux des cultures de parvenir aux fossés de pied de talus.

Les pollutions chroniques et saisonnières seront traitées par percolation. La très faible perméabilité du sol garantit une protection élevée de la nappe vis à vis des HAP engendrés par le trafic routier. En effet, vus les trafics qui seront supportés par l'infrastructure, la pollution chronique engendrée restera modeste. Cette pollution aura tendance à s'accumuler au droit des fossés enherbés et des accotements le long des routes. Les concentrations de polluants routiers, notamment en métaux lourds, diminuent très vite avec la profondeur du sol, le sol en place jouant le rôle de filtre.

Une pollution accidentelle pourra être traitée « en décapant » les premiers horizons du sol. La faible perméabilité de ce dernier implique une faible profondeur d'infiltration de la pollution en fonction du temps.

Concernant les surfaces modifiées par le carrefour, pourriez-vous préciser les incidences du projet en termes de surfaces artificialisées (nouvelles surfaces artificialisées et surfaces désartificialisées), d'espaces agricoles et d'espaces verts ?

les espaces artificialisés sont respectivement des dépendances routières et environ 0.15ha de surface agricole. les surface désartificialisées sont des chaussées routières qui deviendront des dépendances vertes. l'incidence totale du projet est estimée à -0,02 ha de surface imperméabilisée par rapport à la situation actuelle.

Bonne journée

**Hélène LE MAITRE**

Adjointe au chef du Service d'Ingénierie Routière  
Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest

Bâtiment Abaquesne 97 boulevard de l'Europe 76100 ROUEN  
Tel : +33 276000429 - Mobile : +33 764412805  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interdépartementale  
des Routes Nord-Ouest**

Le 30/06/2023 à 14:18, CROQUETTE Gilles - IGEDD/AE a écrit :

Bonjour,

Je vous remercie beaucoup pour les éléments transmis.

Concernant le traitement des eaux de ruissellement, il est indiqué dans le formulaire que la phase travaux comprend la "mise en place de l'assainissement définitif" (cf. 4.3.1) et que "les eaux superficielles du giratoire seront collectées par des fossés subhorizontaux enherbés (infiltration) conformes au guide Sétra" (cf. 6.1/Emissions).

Compte tenu du risque de pollution de la nappe sous-jacente par des polluants, notamment les HAP, pourriez-vous svp détailler les dispositions prévues et justifier le choix de la solution retenue ?

Concernant les surfaces modifiées par le carrefour, pourriez-vous préciser les incidences du projet en termes de surfaces artificialisées (nouvelles surfaces artificialisées et surfaces désartificialisées), d'espaces agricoles et d'espaces verts ?

Je vous remercie par avance pour les éléments complémentaires que vous pourrez nous fournir.

Bien cordialement,

**Gilles CROQUETTE**

Chargé de mission - Rapporteur

Autorité Environnementale | Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable

Tour Séquoia 1 place Carpeaux 92055 LA DÉFENSE CEDEX

Bureau : T. Séquoia 30.07

Tel : +33 140816040 - Mobile : +33 761662060

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



Le 16/06/2023 à 10:25, LE MAITRE Hélène - DIRNO/SIR ROUEN a écrit :

Bonjour, vous trouverez ci-joint la réponse à votre demande de compléments. Je me tiens à votre disposition en cas de question.

Bien cordialement

**Hélène LE MAITRE**

Adjointe au chef du Service d'Ingénierie Routière

Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest

Bâtiment Abaquesne 97 boulevard de l'Europe 76100 ROUEN

Tel : +33 276000429 - Mobile : +33 764412805

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

**Direction Interdépartementale  
des Routes Nord-Ouest**